AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER
Intercommunal de BEAUVAIS, MILLY-SUR-THERAIN, TROISSEREUX, VENDEUIL-LES-SAUQUEUSE
avec extensions sur Juvignies, Haimavilla-Saint-Pierre, Pissalou,
Saint-Omer-en-Chaussée et TIMS

Modifications des limites intercommunales avec équilibre des surfaces

Plan soumis à l'approbation de la commune de

MILLY-SUR-THÉRAIN

LEGENDE

Limite de commune avant remembrement

Nouvelle limite projetée donnée à l'issue du remembrement

Parcelle de territoire de POUILLY à incorporer au territoire de SAINT-SAUVEUR

Parcelle de territoire de SAINT-SAUVEUR à incorporer au territoire de BEAUVAIS

Parcelle de territoire de SAINT-SAUVEUR à incorporer au territoire de SAINT-PAUL-TERRIER

Parcelle de territoire de SAINT-PAUL-TERRIER à incorporer au territoire de SAINT-SAUVEUR

Parcelle de territoire de SAINT-PAUL-TERRIER à incorporer au territoire de TROISSEREUX

Parcelle de territoire de TROISSEREUX à incorporer au territoire de SAINT-PAUL-TERRIER

Parcelle de territoire de SAINT-PAUL-TERRIER à incorporer au territoire de VENDEUIL-LES-SAUQUEUSE

0 100 200 300 400 500m 1km

SAINT-OMER
MOIMONT
COURROY
MILLY-SUR-THERAIN
SAUQUEUSE
CARDONNETTE
GUEHENGN
CAMPDEVILLE
BURY

ZA ZK ZV ZW ZX ZY ZM ZT ZS YC YD YB YA

LE CHEMIN DE BEAUVAIS
LA HAUTE COUPE GUITOLE
LE CHEMIN DU MOULIN
LA BLANCHE MARE
LE MOULIN BRULE
LE CHEMIN DE LA MESSE
LE CORNOUILLER
LE FOND DE PERONNE
LES CAILLOUX PERLUX
LE BOIS DE POULOY
LE BOIS DE PERONNE
LA VALLEE JEAN DUPUIS
DERRIERE LE PARADIS
LES BLEMONTS
LES HAYETTES
LE CHEMIN DES POTIERS
LE BOIS DES POMMIERS
LES CHARMES DE SAUQUEUSE
ENTRE DEUX BOIS
LA MONTAGNE
LE MUID
SAINT OMER
LES QUATRE MUIDS
LA TERRE MESNARD
LE CHEMIN DE SAUQUEUSE
LE FOND DE CARDONNETTE
LA FERME DE BEAUPRE
LA VALLEE JOSSET
LES SAULES
LE CHAMP D'ACHY
LE BOIS DU PAPE
LA PLAINE DE MONCEAUX
LES NOUVAUX DE MONCEAUX
LE CHEMIN DE COURROY
LA FOSSE CORNAILLE
LA JUSTICE
LE MONTANT GAILLOUX
LA TERRE AUX
LA HAYETTE
LE CHEMIN D'ACHY
LES CERCUEILS
LE GRAND CHAMP
LES VIGNES
LA GLACIERE
VERS CAMPDEVILLE
LES SAPINS
LA MALADRERIE
LA PIECE PERCOURT
LE CHAMP LA ROSE
LES CARRES TAUPIN
LE MAGDELAINE
LA CASONNIERE

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour.
Beauvais, le 17 JUIL. 2018
LE PREFET

Louis LE FRANC

Annexe 4